

ÉDITO

Paris, le 15 avril 2015



Michel SAPIN,
ministre des Finances
et des Comptes publics



Christian ECKERT,
secrétaire d'État
chargé du Budget

Madame, Monsieur,

Comme 36,9 millions de foyers fiscaux, vous allez déclarer les revenus que vous avez perçus au titre de l'année 2014.

Vous aurez jusqu'au 19 mai pour le faire, délai qui est étendu d'une à trois semaines selon votre département de résidence si, comme déjà 13 millions de foyers, vous choisissez de déclarer vos impôts sur Internet.

Il s'agit d'un rendez-vous citoyen. L'impôt permet en effet de financer les services publics dont chacun a besoin et de mettre en œuvre la solidarité nationale qui fonde notre pacte social et républicain.

Les impôts ce sont aussi des efforts, nous en avons bien conscience.

Nous devons faire en sorte qu'un euro dépensé soit un euro utile, et c'est le sens de la maîtrise des dépenses publiques que le Gouvernement a engagée – qui est sans précédent : jamais la dépense publique dans son ensemble n'a progressé aussi lentement que l'an dernier.

L'État, dont la dépense recule chaque année, y a pris toute sa part, tout en assurant le financement de ses priorités : justice, éducation, investissement pour préparer l'avenir, et sécurité – avec des efforts inédits en matière de lutte contre le terrorisme financés par des économies sur d'autres dépenses de l'État.

Les efforts qui ont été demandés aux Français portent aujourd'hui leurs fruits : malgré la faible croissance, le déficit 2014 a continué de baisser et, depuis 2011, les déficits corrigés des effets de la conjoncture ont été réduits de plus de moitié.

Nous avons également, en 2014, et pour la première fois depuis 4 ans, stabilisé les prélèvements obligatoires.

Dans ce contexte, et pour la première fois depuis 2010, un contribuable dont la situation ne change pas ne paiera pas plus d'impôt sur le revenu. L'ensemble des ménages bénéficieront en outre de la revalorisation de tous les seuils d'entrée dans les tranches du barème de l'impôt sur le revenu.

Le rétablissement des comptes nous permet aussi, cette année, de poursuivre le mouvement de baisse de l'impôt des ménages aux revenus modestes et moyens entamé en 2014, qui a permis à 4 millions de foyers de voir leur impôt baisser.

En 2015, le Président de la République et le Premier ministre ont souhaité aller plus loin encore dans le cadre du Pacte de Responsabilité et de solidarité.

L'allègement prévu en 2014 est non seulement pérennisé, mais l'impôt va baisser ou être annulé pour plus de 9 millions de foyers fiscaux à revenus modestes et moyens, qui ont aujourd'hui le plus besoin que les efforts consentis par le passé soient allégés.

Dès septembre, les bénéficiaires de la réduction d'impôt en seront informés et pourront aller voir sur le site internet impots.gouv.fr le montant de la réduction dont ils ont bénéficié.

Enfin, vous attendez du service public de l'impôt, et c'est normal, plus encore de simplicité et d'efficacité. Ces dernières années, la Direction générale des finances publiques a ainsi élargi l'ensemble de ses services en ligne, qui sont parfaitement sécurisés. Ils vous permettent de déclarer vos impôts, de les payer mais également d'obtenir une réponse à toutes vos questions sans avoir besoin de vous déplacer.

Nous vous invitons à utiliser le site impots.gouv.fr, qui cette année a été encore modernisé pour rendre la déclaration toujours plus facile. En déclarant vos revenus en ligne, vous bénéficierez de services supplémentaires : la connaissance en temps réel de votre impôt, la possibilité de rectification en cas d'erreur, l'obtention des remboursements auxquels vous avez droit dès la fin du mois de juillet, ou encore la modulation de vos mensualités si vous avez opté pour le prélèvement mensuel.

L'ensemble de nos services restent mobilisés pour vous aider dans l'accomplissement de vos démarches et pour vous faciliter le geste citoyen que vous allez accomplir.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

